



COMMUNE DE
SAINT-ARNOULT

10 JUIL. 2008

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS

LES RISQUES MAJEURS

**INONDATIONS - TEMPÈTES
MOUVEMENTS DE TERRAIN
TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES**

symboles d'information préventive des risques majeurs

risques hydriques	risques géologiques	risques climatiques	risques technologiques	consignes individuelles de sécurité	code vigilance
INFORMATIONS	ZONE INONDABLE	ZONE ENCLAVÉE AU POURCENTAGE DE TERREIN	ZONE SUSCEPTIBLE À DES TEMPÈTES FRÉQUENTES	ABSTENTION D'UN MILIEU	Risque faible
SOYEZ VIGILANTS	ZONE SUBMÉERIBLE	ZONE DE CRÉTEZES SOUTERRAINES MANTENUS	ZONE CYCLONIQUE	PRÉTEZ ATTENTION DÉSORMAIS	Risque moyen
REFUGIEZ-VOUS EN CONFINEMENT	ZONE EN CAS D'UN DÉBUT D'UNE CRUE	ZONE SEISMIQUE	ZONE SUSCEPTIBLE D'UN AVENEMENT CHAÎNE D'EXPLOSIONS DE NEIGE	PREMIÈRE FURN ACCÈS DE GAZ	Risque fort
HISTORIQUE CRUE HISTORIQUE	REFUGIEZ-VOUS EN CONFINEMENT	ZONE VOLCANIQUE	ZONE SUSCEPTIBLE AUX FEUX DE FORÊT	DÉCLARATION DE MATIÈRES DANGEREUSES	DANGER PERSISTANT
POUR EN SAVOIR PLUS : N°télé : 0 000 00 00 00					
sur Internet, le site www.prtsf.net à la main, le document communautaire d'information					RISQUE À LA NORMALE PRUDENCE

**TELEPHONE
NUMEROS UTILES**

**18 - SAPEURS POMPIERS
17 - SERVICES DE POLICE
15 ou 112 - SAMU**

« La loi fait obligation au Maire d'informer les habitants sur les risques majeurs encourus sur le territoire de sa commune ». Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le Document Communal Synthétique (DCS) mis à votre disposition en Mairie.

De par sa géographie et la nature de ses industries, Saint-Arnoult présente peu de dangers permanents. Mais, comme partout ailleurs, un risque lié à un événement exceptionnel demeure. Conservez ce document, qui vous informe sur ces dangers potentiels et sur les conduites à tenir en cas d'accident. Les mesures de prévention et de secours aident à maîtriser les risques majeurs...

Les risques majeurs recensés sur la Commune de Saint-Arnoult sont :

- 3 risques naturels : inondations, tempêtes et mouvements de terrains
- 1 risque technologique : le transport de matières dangereuses (TMD)

Si pour chacun de ces risques des mesures préventives sont déjà en place, l'éventualité d'un accident grave ne peut être écartée. Il faut donc se préparer à gérer l'événement en examinant les principales consignes de sécurité en cas d'urgence.

► Ecoutez votre radio pour une information précise et pratique : Il est nécessaire de pouvoir s'informer très vite sur la nature du risque ainsi que sur les premières consignes à appliquer. Mettez-vous à l'écoute de la radio : France Inter GO, France Bleu Basse Normandie FM 102.6

► Connaître et comprendre la signalisation (*voir tableau couverture annexe 1*)

► Lisez attentivement cette plaquette conçue dans le but de vous sensibiliser et vous informer brièvement sur les risques majeurs recensés sur notre commune.

LES INONDATIONS

A Saint-Arnoult, les inondations sont causées par le débordement progressif de la Touques ou par ruissellement en secteur urbain lors des fortes pluies. Les dernières inondations à Saint-Arnoult: février 90, décembre 99, juin 2003 et 2007.

Consignes à respecter en cas de montée des eaux

► Avant

- En zone inondable (sous la cote de référence), éviter les surfaces habitables, les réseaux électriques ou téléphoniques
- Assurer la conformité des branchements au réseau public d'assainissement (étanchéité des réseaux privatifs sous le niveau de la chaussée)
- Prévoir l'obturation des parties basses et rehausser objets et mobiliers
- Posséder un transistor à piles
- Amarrer les différentes cuves (gaz, fuel)

► Annonce de pluies intenses

- Fermer les portes, fenêtres et aérations
- Veiller à l'étanchéité des parties basses
- Couper le gaz et l'électricité (notamment en partie basse de l'immeuble)
- Ranger au sec produits toxiques, objets putrescibles et documents officiels (carte d'identité...)
- Déplacer les véhicules susceptibles d'être inondés
- Faire une réserve d'eau potable en étage
- Prévoir l'évacuation, monter à pied dans les étages sans prendre l'ascenseur

► Pendant

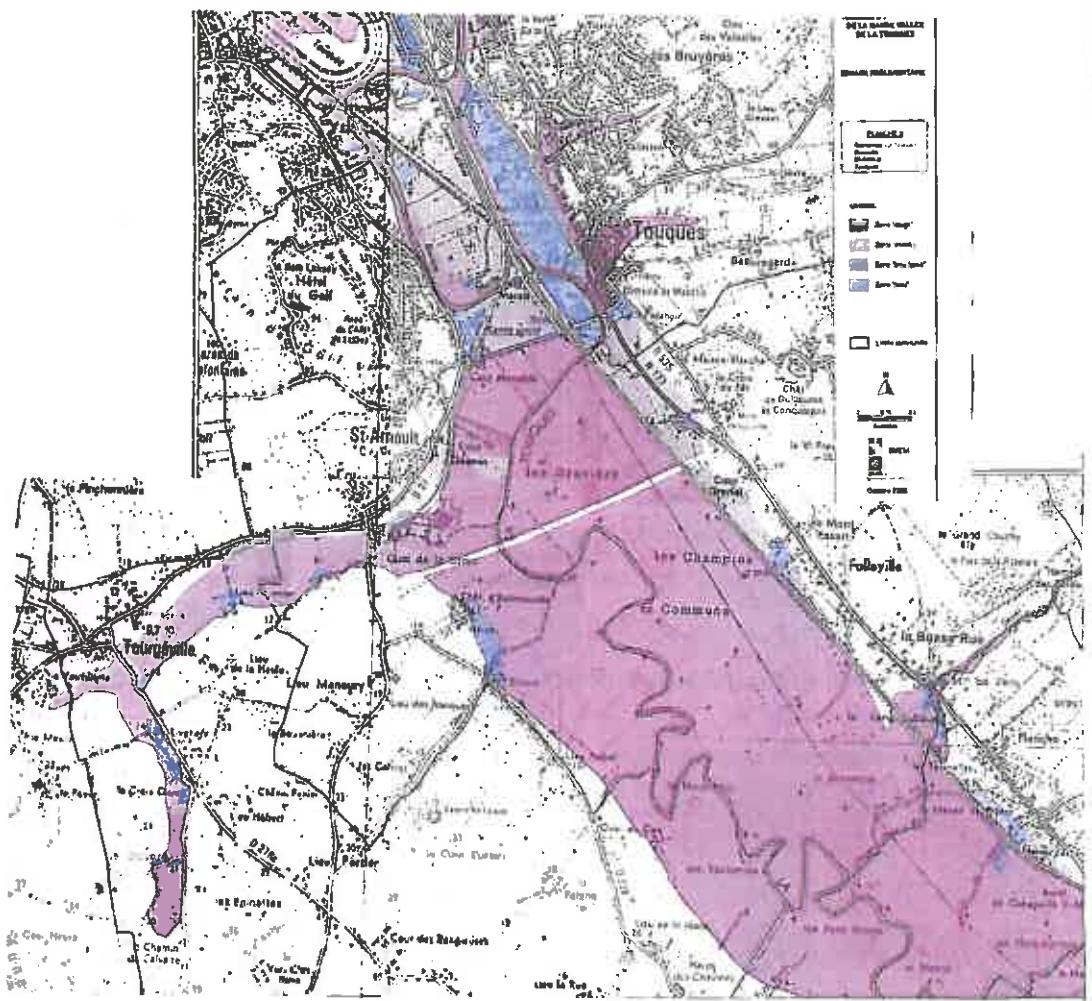
- Ecouter France Inter G.O., France Bleu Basse Normandie FM 102.6 pour connaître les consignes à suivre
- Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école. Ils y sont protégés et l'école s'occupe d'eux
- Libérer les lignes téléphoniques pour les secours
- Ne pas s'engager en zone inondée
- Evacuer sur ordre seulement

► Après

- Aérer et désinfecter les pièces
- Chauffer dès que possible
- Rétablir l'électricité uniquement après intervention d'un professionnel et sur installation sèche
- Circuler avec prudence (chaussées boueuses, affaissements...)

- Déclarer les dégâts aux compagnies d'assurances après évaluation avec des professionnels compétents (catastrophes naturelles)

Zones inondables à Saint-Arnoult : Attention, les cartes « originales » doivent être consultées en Mairie.



LES TEMPETES

L'ensemble de la région est exposé au risque tempêtes dont certaines peuvent avoir des conséquences tragiques. Les effets dévastateurs de la tempête qui a frappé l'ensemble des régions françaises au soir du 26 décembre 1999 sont encore inscrits dans la mémoire collective.

Consignes à respecter à l'annonce d'un avis de tempête

► Avant

- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur
- Rentrer le bétail et le matériel
- Arrêter les chantiers, rassembler le personnel, mettre les grues en girouette
- Vérifier l'état des fermetures et de la toiture
- Posséder un transistor à pile
- Connaître les consignes de sauvegarde

► Pendant

- S'informer du niveau d'alerte, des messages météo sur les médias (TV, radios...) et des consignes des autorités
- Eviter tout déplacement ; en cas de nécessité absolue seulement, en voiture, rouler lentement

► Après

- Réparer même sommairement toiture, couper branches et arbres qui menacent de s'abattre en restant prudents
- Ne pas toucher les câbles tombés à terre

LES MOUVEMENTS DE TERRAINS

La commune de Saint-Arnoult est sujette à des mouvements de terrain au niveau des coteaux du Mont Canisy. D'une façon générale, les mouvements qui peuvent survenir au niveau du Mont Canisy sont de 3 types :

- glissement plans et circulaires
- solifluxion (bourrelets avec risque de rupture, coulées boueuses) le long des versants

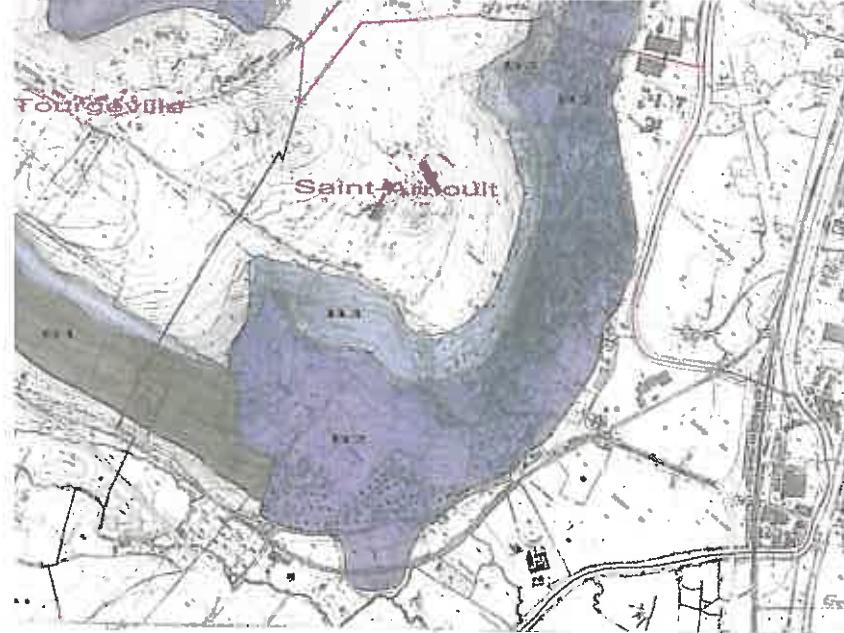
Ces mouvements sont accentués par l'alternance gel/dégel, sécheresse/réhydratation, déboisement et défrichement, les rejets d'eau en surface et sous-sols, les terrassements.

Consignes à respecter en cas d'accident

► Avant

- S'informer des risques encourus et des consignes

Plan de Prévention des Risques



Article I : sont interdits :

- Les systèmes d'assainissement individuels rejetant les eaux dans le sol
- Les puisards ou autre dispositif d'infiltration des eaux dans le sol

► Pendant

- À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres
- À l'extérieur, fuyez latéralement, gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ces pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

► Après

- Evaluer les dégâts
- Se mettre à disposition des secours

LES TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES

Les pollutions accidentelles, l'incendie, l'explosion et les fuites toxiques constituent les risques liés au transport de matières dangereuses qu'il soit assuré par route, par voie ferrée ou par canalisation.

► Avant

- Connaître les risques et les consignes
- Posséder un transistor à piles

► Pendant

- Si vous êtes témoin de l'accident : donner l'alerte (Sapeurs-pompiers : 18 – Police ou gendarmerie : 17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le code danger et le code d'identification de la matière, la nature du sinistre
- Ne pas déplacer les victimes en cas de risque d'explosion ou d'incendie
- Se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone si l'ordre en est donné. En cas de nuage毒ique, s'éloigner selon un axe perpendiculaire au vent
- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter ventilation et climatisation
- S'éloigner des portes et fenêtres, se rapprocher d'un point d'eau
- Ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle
- Couper le gaz et l'électricité
- Ecouter les consignes à suivre à la radio (France Inter G.O., France Bleu Basse Normandie FM 102.6)
- Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école
- Libérer les lignes téléphoniques pour les secours
- Se laver en cas d'irritation et si possible changer de vêtements
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

► Après

- Aérer le local de confinement
- Respecter les consignes des Services de Secours